

**Mémoire sur l'étude publique,
Ateliers d'artistes et artisans diagnostic et plan d'action**

Présenté par la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

**À la Commission du conseil municipal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
chargée d'étudier le Plan d'action de la Ville de Montréal
sur les ateliers d'artistes et artisans**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

1.1 Le rôle de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

2. Enjeux

2.1 Mise en contexte (profil des travailleurs culturels du secteur)

2.2 La culture comme vecteur de développement local

2.3 La rétention des artistes, organismes et entreprises du secteur de la culture

2.4 Exemple d'intervention locale : la Grover, le St-Phonic, les Ateliers Créatifs Mode

3. Commentaires et recommandations

4. Conclusions

1. Introduction

Les événements et réflexions des dernières années ont vu naître un consensus autour de l'importance du rôle des créateurs dans le développement économique et social de Montréal. Celui-ci milite en faveur d'une intervention vigoureuse et pour la mise en place d'outils qui assureront aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à des lieux de production adéquats, disponibles à prix raisonnables. À défaut de réussir ce virage, Montréal pourrait voir se dévitaliser ses quartiers centraux et perdre un de ses atouts majeurs : la forte concentration de créateurs sur son territoire.

La CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal salue cette volonté et désire prendre part activement aux efforts et réflexions afin de trouver des solutions durables, et ce, en cohésion avec sa mission et ses approches de développement local qui caractérise ses interventions.

1.1 Le rôle de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Organisme de développement local, la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal travaille activement au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie de la population des quartiers Centre-Sud, Plateau Mont-Royal, Saint-Louis et Mile-End et ce depuis vingt ans déjà.

La CDEC favorise la concertation et suscite la prise en charge du développement économique et social par les individus, les organismes, les entreprises et les institutions de son territoire. Depuis 2003, la CDEC est reconnue comme Centre local de développement (CLD) pour son territoire d'intervention.

L'approche qu'elle privilégie en est une de développement économique communautaire qui lie les aspects économiques et sociaux et s'inscrit dans une perspective de lutte à la pauvreté. Elle vise l'empowerment des communautés locales et privilégie les approches territoriales. Enfin, elle développe des pratiques et des projets de concertation et de partenariats entre différents acteurs du milieu au service de la communauté.

2. Enjeux

2.1 Mise en contexte

L'étude Ateliers d'artistes et artisans diagnostic et plan d'action, commandée par la Ville de Montréal à la firme Daniel Arbour & Associés témoigne des préoccupations de cette dernière quant à la problématique entourant les ateliers d'artistes. La présence et le rôle que jouent les créateurs sur le territoire de la CDEC sont autant d'éléments qui nous motivent à contribuer aux travaux entamés par la ville.

Tous reconnaissent aujourd'hui que la vitalité culturelle des villes constitue une force économique certaine et que l'apport de ces créateurs est essentiel à la qualité de vie de nos quartiers. Cependant, les dernières années ont été marquées par de nombreux cas d'évictions. Les coûts humains et financiers des déménagements qu'entraînent les projets immobiliers sont lourds de conséquences pour les artistes, les petites entreprises et les travailleurs de la création. Privés de leur premier outil de travail, leur espace, ils doivent déménager et se réinstaller. Ces migrations forcées ont un effet ravageur et affectent les fondements mêmes de l'industrie culturelle montréalaise.

2.2 La culture comme vecteur de revitalisation

La CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal est convaincue du grand apport des travailleurs culturels. La forte concentration d'artistes contribue au développement économique et social des quartiers ainsi qu'au dynamisme des artères commerciales et au développement d'industries parallèles telles que celles du multimédia, du design et de la mode. De plus, la vitalité culturelle constitue une force d'attraction pour les entreprises liées aux domaines du savoir et des nouvelles technologies.

Considérant que la culture est un élément essentiel de développement et de revitalisation, la CDEC a identifié ce secteur d'intervention comme prioritaire dans son plan d'action et son PALÉE (plan d'action locale pour l'économie et l'emploi). Par conséquent, l'appui au secteur culturel est capital tant au niveau du soutien et au développement de l'entrepreneuriat qu'au financement des entreprises culturelles en démarrage.

2.3 La rétention des artistes, organismes et entreprises culturels

Le secteur Centre-Sud / Plateau Mont-Royal est caractérisé par la concentration d'artistes qui y résident, y travaillent et y consomment. Sur le plan du développement urbain, l'occupation des lieux par les artistes a permis de transformer des quartiers pauvres en lieux prisés pour leur dynamisme et leur créativité.

Les données suivantes illustrent l'importance de la culture dans le territoire de la CDEC, et l'importance du territoire de la CDEC pour la culture à Montréal. Ainsi, sur la totalité des entreprises et organismes situés à Montréal :

- 58% des compagnies d'interprétation (danse, théâtre, musique)
- 50% des salles de diffusion (théâtre, spectacles, musique)
- 33% des artistes, auteurs et interprètes
- 40% des producteurs de films
- 33% des éditeurs
- 28% des designers industriels, graphiques ou d'intérieur

proviennent du Centre-Sud ou du Plateau Mont-Royal. De plus, 15% de la main-d'œuvre du territoire travaille dans le secteur culturel.

Ces véritables vecteurs de revitalisation urbaine que sont les travailleurs culturels prennent plusieurs formes et ont plusieurs visages. Ce sont des artistes, artisans, travailleurs culturels, organismes culturels à but non lucratif et petites entreprises culturelles. Ils œuvrent dans une vaste variété de secteurs : arts visuels, métiers d'arts, arts d'interprétation, arts médiatiques, musique, littérature, édition, cinéma et production télévisuelle, industrie du disque et des spectacles de variétés, design industriel, infographie, architecture, design de mode et du costume, et création de décor pour le cinéma et la télévision.

La CDEC a, depuis quelques années, porté une attention particulière aux problématiques liées à la localisation des artistes et groupes culturels, notamment en travaillant avec les locataires de la Grover, ceux du St-Phonic et du Laboratoire Créatif.

2.4 Quelques exemples d'interventions

L'exemple de la Grover

Cette ancienne usine textile abritait plus de 300 travailleurs culturels en 2005 lorsqu'on annonça sa transformation en complexe résidentiel. Face à cette menace d'expulsion, les occupants se sont regroupés et ont sensibilisé les autorités municipales à la valeur des activités ayant cours au sein de l'immeuble. Appuyés par la CDEC, ils ont travaillé durant deux ans pour tenter d'acheter l'usine et d'en préserver la vocation.

L'investissement par la CDEC de ressources humaines et financières a grandement contribué à mobiliser le milieu et les autorités concernées autour de cette cause. À l'initiative du représentant de la culture au comité exécutif de la Ville de Montréal, Monsieur Benoit Labonté, Culture Montréal et la CDEC ont aussi participé activement à l'élaboration d'un modèle de partenariat novateur en association avec l'arrondissement Ville-Marie, la Société de développement Angus, la Société de développement de Montréal, le service de Développement culturel de Montréal, et la Coopérative Sauvons l'usine. Le modèle de société en commandites envisagé ralliait artistes, entreprise privée et para publique.

Peine perdue, les actions entreprises pour préserver les espaces de l'usine Grover ont permis de préserver le zonage industriel léger mais pas de retirer l'immeuble du marché. Néanmoins, il y est certainement quelques leçons à tirer de cette expérience, entre autres, la nécessité de prévenir ces situations avant qu'il ne soit trop tard, l'utilité de bien identifier les lieux occupés par les artistes et les travailleurs culturels et de mieux les protéger contre les spéculations immobilières.

La coopérative le St-Phonic

La Coopérative de services musicaux le St-Phonic a été formé en 2005 peu après que le propriétaire ait fait part de son intention de vendre. Désireux que le bâtiment de la rue Amherst conserve sa vocation de lieux de répétition pour musiciens, l'homme a interpellé en premier lieu ses locataires.

Accompagné dans toutes les étapes de leurs démarches par des agents de développement de la CDEC, le groupe a récemment acquis l'immeuble.

L'entreprise coopérative, associe une vingtaine d'artistes, certains émergeant d'autres bien établis, tel que Michel Rivard, président du conseil. En période de pénurie de locaux de répétition insonorisés, le St-Phonic représente un bel exemple d'intervention en appui aux initiatives locales.

Les Ateliers Créatifs Mode

Le jeudi 22 mars 2007, La CDEC a fait l'annonce du lancement d'un nouveau projet d'espace atelier pour designers de mode. Cette initiative de la CDEC a été mise en œuvre à la faveur du Laboratoire Créatif (le LAB). Formé en organisme à but non lucratif en 2005, le LAB est un regroupement de 43 designers de mode partageant des outils de mise en marché et de production tout en profitant d'un pouvoir accru pour effectuer des achats de groupe.

La CDEC a loué, pour une période de dix ans, un local de mille mètres carrés qui sera subdivisé en espaces individuels et en quelques aires communes. Les designers disposeront entre autres d'une salle commune logeant l'équipement spécialisé requis pour leur production (table de coupe et machines à coudre), des postes de travail, l'accès à Internet et une salle à manger commune. Ateliers Créatifs Mode a comme objectif principal d'offrir une opportunité aux jeunes entrepreneurs de créer leurs collections dans une atmosphère d'échange et de collaboration, tout en profitant des services du LAB sous un même toit.

Ce concept développé par la CDEC vise à appuyer la croissance des designers de mode à Montréal et à renforcer le quartier « Mile-End » dans sa vocation de création et de production vestimentaire.

3. Commentaires et recommandations

Le zonage

De son expérience sur le terrain, La CDEC est d'avis que la réglementation de zonage devrait mieux protéger les secteurs industriels propices aux ateliers d'artistes. S'il est vrai que la réglementation actuelle est favorable à l'implantation d'ateliers, la protection des ateliers nécessite plus qu'une simple sensibilisation des arrondissements. La majorité des zones industrielles se trouve actuellement en secteur mixte et la transformation d'immeubles industriels en immeubles résidentiels peut se faire très, sinon trop, aisément.

Il serait nécessaire de mieux protéger les fonctions de certains secteurs industriels et de réfléchir à une façon de qualifier certaines zones de créatives afin qu'elles demeurent dédiées au secteur culturel.

La prévention

En continuité avec l'idée que nous devons mieux protéger les secteurs qui abritent les ateliers d'artistes, la CDEC est d'avis qu'il est primordial d'agir en amont des problèmes, plutôt que de répéter les entreprises de sauvetage. Il faut également éviter les solutions uniques face à des problèmes aux multiples facettes.

La meilleure des solutions serait sans doute une force d'intervention souple et créative qui agit en concertation avec le milieu local et les CDEC. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un organisme à but non lucratif agissant comme une société immobilière créative.

La mixité

La CDEC a souvent une approche entrepreneuriale qui découle de sa mission. Elle tient à souligner que bien que les artistes en arts visuels et en métiers d'art soient parmi les plus vulnérables, ils sont loin d'être seuls à vivre les effets négatifs de la pression immobilière. La vision de la CDEC encourage la Ville à inclure une plus grande variété d'acteurs culturels dans ses considérations.

La sectorisation pourrait rapidement devenir un piège. D'abord parce qu'elle ne reflète pas les enjeux réels du milieu culturel et créatif et parce qu'elle pourrait ghettoïser inutilement des gens qui s'enrichissent d'échanges interdisciplinaires. De plus, dans le cadre de projets immobiliers créatifs, la mixité d'occupation devrait faciliter la faisabilité et la rentabilité.

L'étude ayant beaucoup mis d'emphase sur les coopératives, il est important de souligner que les visages de la culture peuvent prendre des formes organisationnelles aussi variées que ne le sont les secteurs d'activités, tels : des travailleurs autonomes, organismes à but non lucratif et petites entreprises culturelles et coopératives de producteurs ou de solidarités.

À ce titre, la CDEC recommande que les programmes et mesures envisagés soient accessibles à l'ensemble du secteur créatif.

La pérennité et l'effet de levier

Suite à plusieurs expériences d'accompagnement de groupes désireux d'acquérir des immeubles, la CDEC est venue à la conclusion que les mesures de soutien ou d'accès à la propriété devraient idéalement respecter trois critères : bénéficier au plus grand nombre possible, de façon durable et en harmonie avec le milieu local.

Dans cette perspective, il serait avantageux que l'investissement de fonds publics dans un immeuble puisse servir, à terme, de levier pour en acquérir un autre. L'acquisition demeure probablement le meilleur moyen d'assurer la pérennité d'un investissement. Il est également possible de conclure des ententes, à long terme, assujetties à certaines conditions avec des propriétaires qui, de façon générale, sont rassurés de faire affaire avec une corporation professionnelle. Enfin, la CDEC est d'avis que les mesures et les interventions de soutien au secteur culturel doivent se faire de façon à supporter et à enrichir les forces créatives existantes.

Le Quartier des Spectacles

Son approche de concertation avec le milieu local incite la CDEC à soulever certaines craintes face à la réintégration des artistes dans le Quartier des Spectacles. Bien qu'il soit extrêmement déplorable que ce secteur se soit fait, pratiquement, vider de ses ateliers d'artistes, il pourrait être périlleux de recréer un bassin d'artistes artificiel.

D'abord d'un point de vue économique, un projet trop dispendieux ne servirait pas la cause des ateliers d'artistes dans son ensemble. Bien que l'immeuble envisagé ait autrefois abrité des ateliers, si le prix de location est dérisoire comparativement à celui du marché, il aurait lieu d'envisager d'utiliser les fonds consacrés afin de réserver plus d'espaces ailleurs dans des secteurs où les artistes se sont depuis implantés.

Il faut également questionner le besoin réel des artistes d'occuper des espaces de travail aussi centraux. Il existe actuellement dans le Quartier des Spectacles

deux immeubles abritant des petites galeries indépendantes d'art contemporain, il s'agit du 460 Sainte-Catherine ouest et du Belgo. Ces lieux sont devenus des incontournables de la culture underground montréalaise. La CDEC recommande de protéger ces lieux ou d'examiner si ce secteur de marché ne serait pas plus propice à l'implantation d'un projet de petites galeries ateliers, la diffusion et le commerce étant plus en harmonie avec la nature du Quartier des spectacles tel qu'il est devenu. Réintroduire des artistes qui ont depuis trouvé pied ailleurs pourrait se faire au détriment d'autres secteurs

4. Conclusion

La CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal considère que le plan d'action proposé ouvre la voie à une solution plus complète. Confiante de la volonté manifeste de la Ville et du milieu culturel à trouver une solution à long terme aux problèmes touchant les ateliers d'artistes, elle offre son support aux démarches en cours. Elle tient également à souligner l'importance de travailler de concert avec le milieu local et en appui aux initiatives émanant des communautés. À ce titre, Montréal et les arrondissements Plateau Mont-Royal et Ville-Marie pourront compter sur les connaissances, l'expertise et la volonté de la CDEC pour que Montréal soit une grande métropole culturelle.